LE CORDON OMBILICAL PEUT SAUVER DES VIES

Le sang du cordon ombilical offre des nouveaux espoirs pour soigner la leucémie et d'autres types de cancers.

Un sang qui peut redonner la vie

Le cordon ombilical et son sang ne s'utilisaient pas jusqu'à présent pour des finalités thérapeutiques, mais ce sang contient des éléments capables de générer des cellules sanguines en quantité adéquate. Il peut donc être utilisé pour être transplanté de la même façon et avec les mêmes indications que la moelle osseuse.

Le prélèvement du sang et la section du cordon ombilical, après la naissance ne présente aucun risque ni pour la mère ni pour l'enfant.

La transplantation du sang du cordon ombilical, comme celle de la moelle osseuse, peut contribuer à la guérison d'enfants et d'adultes, ayant des maladies graves du sang qui mettant leur vie en danger.

Les banques de sang du cordon ombilical, sont chargées de garantir la conservation et la classification adéquate du sang du cordon ombilical pour qu'il puisse être utilisé dans les meilleures conditions.

Les centres de Transplantation autorisés sont responsables des indications et du procéder des transplantations, en collaboration avec les banques de sang du cordon ombilical.

Le Programme CONCORDIA

Concordia est un programme coopératif inter territorial pour le don de sang du cordon ombilical, créé par La Banque de Sang et Tissus pour que les femmes enceinte des territoires géographiques sans banque propre puissent faire des dons.

De cette façon tous les dons des Baléares, Aragon, Navarre, Extremadura et Cantabrie et récemment la Principauté d'Andorre s'adressent à la Banque de Sang et Tissus de Barcelone. Celle-ci s'occupe du processus, stockage, validation des unités, envoi des données aux Registres Nationaux (REDMO) et Internationaux (NETCORD) et la distribution pour la transplantation. Concordia a le Certificat de Qualité Fact-Netcord.

Pour être donneur de Sang du Cordon Ombilical

Que faut-il?

- 1. S'assurer que la mère est majeure au moment de l'accouchement.
- 2. S'assurer qu'il n'y ait pas des antécédents familiaux de maladies potentiellement transmissibles.
- 3. Supprimer, par le biais d'une prise de sang effectuée à la mère, la présence de maladies infectieuses potentiellement transmissibles.
- 4. S'assurer que l'enfant n'a pas eu de maladie importante pendant les premiers mois de vie. En cas positif, le communiquer à la Banque de Sang.
- 5. Indentification de l'origine géographique de la mère.

- 6. Recompilation de l'historique des voyages effectués par la mère.
- 7. Remplir et signer le consentement joint après avoir reçu l'information souhaitée

Qu'elle utilisation?

Le sang du cordon sera utilisé pour n'importe quel malade qui ait besoin, selon les indications médicales, le degré de compatibilité et les besoins cellulaires adéquats.

Il n'y aura pas de discrimination de race, nationalité, religion ou situation économique.

Le don sera altruiste et anonyme

Le sang du cordon pourra être utilisé pour des finalités d'investigation

SI – Elle Peut donner du sang du Cordon Ombilical n'importe qu'elle mère ??

- 1. Si la mère est en bonne santé et n'a pas d'antécédents de maladies potentiellement transmissibles par le sang
- 2. Si elle dispose de l'information nécessaire et si elle sait que le don peut signifier la guérison des maladies très graves, en particulier chez les enfants, et qu'il n'y a pas de risque pour le nouveau-né et la mère
- 3. Si elle a la volonté de faire cet acte de façon altruiste contre quelques examens complémentaires

NON- Elle ne peut pas donner du sang du Cordon Ombilical

- 1. Si elle est porteuse du virus du Sida (VIH) ou pense qu'elle pourrait l'être
- 2. Si elle est porteuse du virus de l'Hépatite (B ou C) ou pense qu'elle pourrait l'être
- 3. Si elle s'est administré des drogues (Héroïne, hormones pour l'augmentation des muscles) à un moment donné de sa vie même si c'est une fois et il y a longtemps.
- 4. Si elle a eu, dans les 4 derniers mois, des relacions sexuelles avec : plusieurs partenaires, une personne porteuse du virus du SIDA, une personne changeant facilement de partenaire, une personne s'ayant administré des drogues par voie intraveineuse, une personne ayant pratiqué la prostitution

Où réaliser le don?

Les Centres obstétriques où vous pouvez réaliser le don sont de plus en plus nombreux.

Veuillez vous informer auprès de votre centre.

Vous trouverez une liste actualisée sur le site www.bancsang.net ou au tél 93.557.35.00

Déclare que :

- Je comprends que le sang du cordon ombilical que je donne est le sang qui reste dans les vaisseaux du cordon ombilical et du placenta après la naissance de mon fils/ma fille.
- Je comprends que le prélèvement se réalise après la naissance et la section du cordon ombilical, en salle d'accouchement, avec un sachet spécifique et qu'il n'implique pas de risque ni pour la mère ni pour l'enfant
- Je comprends que le sang du cordon ombilical sera utilisé pour réaliser une transplantation à n'importe quel patient.
- Je comprends que l'information en relation avec ma personne et celle de mon fils/ma fille sera confidentielle et codifiée, de façon à protéger nos identités. J'ai pris connaissance de la « Loi Organique 15/1999 » du 13 décembre en relation à la Protection des données de caractère personnel, que mes données et celles de mon fils/ma fille seront ajoutées à un fichier appartenant à la « Banque de Sang et Tissus », administrateur du programme Concordia, étant utilisées pour la gestion du processus de don selon les conditions prévues dans la législation en vigueur. En même temps, j'ai pris connaissance de la possibilité d'exercer les droits d'accès, changement, suppression et opposition, en adressant une lettre à la Banque de Sang et Tissus, Passeig Taulat 106-116 08005 Barcelona.
- J'autorise la Banque de Sang et Tissus à céder mes données et celles de mon fils/ma fille à l'organisme responsable du programme de dons de ma région, pour qu'elles puissent être utilisées pour la gestion du processus de donation dans les conditions prévues dans la législation en vigueur.
- J'autorise que, éventuellement, la Banque du Cordon ou l'organisme responsable du programme des dons dans ma région, me contacte pour prendre connaissance de l'état de santé de mon fils/ma fille.
- Je comprends que si mon fils/ma fille développe une maladie potentiellement transmissible, je devrai informer la Banque du cordon de la Banque de Sang et Tissus par Tél. 93.557.35.00
- J'autorise le prélèvement de sang pour la réalisation des examens le jour de l'accouchement et éventuellement, après 6 mois. Egalement qu'ils gardent des échantillons pour éventuels examens, dans le cas où le don soit adéquat. Et pour que les résultats pathologiques décelés dans les examens me soient communiqués par le médecin responsable.
- Je comprends que mon consentement n'oblige pas à la maternité à prélever ou stocker le sang du cordon si les conditions ne sont pas adéquates.
- Je comprends que le don est volontaire et altruiste et qu'il n'y aura pas de compensation économique.
- Je me garde la possibilité de renoncer à cette autorisation avant le prélèvement du sang du cordon sans aucune conséquence.
- J'autorise que le sang du cordon puisse être utilisé pour le contrôle de qualité et investigation, préalable dissociation irréversible qui garanti l'anonymat et le détachement total du sang du cordon ombilical et les données relatives à mon fils/ma fille ou à moi, renonçant à participer aux bénéfices qui puissent s'en dériver.

- J'ai lu et j'ai compris toute l'information donnée, je suis satisfaite du contenu, j'ai pu poser toutes les questions nécessaires et ont m'a éclairci tous mes doutes.
- Par conséquent je donne mon consentement pour le don du sang du cordon ombilical.

Nom	Tél.
Adresse	
Signature du donneur	Nom et date de l'informateur
signature du donneul	
	Lieu et date